



Procès-Verbal Séance du 9 Décembre 2025

L' an 2025 et le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme CUVIGNY Noémie à Mme VAGNAT Sabine, MM : LEVEQUE Arnaud à M. COPETTO Olivier, PETIT Hervé à M. BARREAU Pascal

Absente : Mme BRUNET Aurélie

Secrétaire de séance : M. COPETTO Olivier

Le quorum : 6 (article L-2121 du CGCT)

Ordre du jour :

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE - 2025_12_01

LOCATION D'UN PRE COMMUNAL - 2025_12_02

SDE18 - PLAN FINANCEMENT (dossier 2025-05-185) POUR REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE RUE DU GRAILLET SUITE A UNE PANNE - 2025_12_03

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2 - 2025_12_04

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE réf : 2025 12 01

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.33-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article L.542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Vu la délibération n° 2024_12_04 du 17/12/2024 portant création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 pour occuper les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 24/11/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026
- de modifier comme suit le tableau des emplois

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie et gérante agence postale communale	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1	0	temps complet
Secrétaire générale de mairie et gérante agence postale communale	Rédacteur	B	1	1	temps complet

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION D'UN PRE COMMUNAL réf : 2025 12 02

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au décès en début d'année du locataire de la parcelle communale ZI-141 (en partie), une publicité par voie d'affichage et mise en ligne sur le site internet de la commune a été réalisée pour mise à la location de cette dite partie de parcelle ;

Une seule candidature a été transmise en mairie.

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de cette candidature, décide à l'unanimité :

- de louer à Monsieur Ludovic MALLET une partie de la parcelle ZI-141 soit 36 ares ;
- de fixer le prix à 116,84 €/ha à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- que le bail sera établi pour une durée de 3 ans.

Chaque année, le calcul sera effectué en fonction de l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SDE18 - PLAN FINANCEMENT (dossier 2025-05-185) POUR REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE RUE DU GRAILLET SUITE A UNE PANNE - 2025 12 03

Monsieur le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel (dossier 2025-05-185), établi par le Syndicat Départemental d'Electrification du CHER concernant le remplacement d'une lanterne rue du Graillet, d'un montant de 1 016,05 €/HT réparti de la manière suivante :

- 50% charge SDE18 = 508,03 €/HT
- 50% charge COMMUNE = 508,03 €/HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2 réf : 2025 12 04

Afin de finaliser les dernières écritures 2025 relatives aux échéances d'emprunts, il est nécessaire de procéder aux modifications d'écritures budgétaires suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	Chapitre 16
Compte 2151 = - 156,54 €	Compte 1641 = + 156,54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de procès-verbal :

Décision de virement de crédits

Présentation par Monsieur le maire, dans le cadre de la fongibilité, de la décision de virement de crédits n°2025-001B prise le 17/10/2025.

Afin de procéder au paiement de la mission technique réalisée par CHER INGENIERIE TERRITOIRE 18, des mouvements de crédits ont été nécessaires :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Principal	Investissement	2151	21	-577,76 €
Principal	Investissement	231	23	+577,76 €

- **Implantation antenne téléphonie mobile ORANGE** : la déclaration préalable de travaux va être transmise très prochainement. L'implantation du pylône est prévue en terrain privé derrière CHAUSSON.

- **Contrat Madame Carole JOULIN** : le CDD pour le remplacement de Madame Agnès COCU, pendant son congé maladie, arrivera à échéance au 31/12/2025. Madame COCU, dont le contrat arrivera à échéance également au 31/12/2025, ne reprendra pas son activité au sein de la collectivité : possibilité de proposer à Carole un CDD, pour une période d'un an sur emploi permanent en tant que contractuel.

- **Rencontre avec la présidente et la secrétaire de l'association Gym Volontaire Villequiers** :

Monsieur le maire fait part des échanges réalisés lors de cette rencontre, portant sur la mise à disposition du foyer socio-culturel pour les séances de gymnastique et plus précisément en période de chauffage. Les dépenses d'électricité étant particulièrement conséquentes lors de l'utilisation du chauffage, il est convenu avec l'association que le thermostat sera réglé, par la collectivité, afin d'obtenir une température constante et qu'en cas de gros froid les séances se tiendront à la salle des associations.

- **SICTREM** : nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2026.

Courrier d'information aux administrés pour remise des sacs jaunes + calendrier + mémo de tri : Olivier COPETTO s'est chargé de faire certaines impressions et de préparer tous ces documents pour les tournées de distribution. Distribution faite le week-end du 06/07 décembre.

Concernant la distribution des sacs jaunes, des permanences se tiendront en mairie les mardi 16 et jeudi 18 décembre de 17h à 20h et le samedi 20 décembre de 9h à 12h.

Concernant l'obtention des bacs jaunes, un appel d'offres sera réalisé par le SICTREM courant janvier 2026. Ces bacs seront revendus à prix coûtant aux administrés qui en feront la demande.

- **Logements 8 et 8bis place de l'église** : la remise en état du 8bis est bien avancée, il reste encore pas mal de choses extérieures à évacuer à la déchetterie. Une mise à la location de ces deux logements sera faite pour début 2026.

- **ONF chiffrage travaux remise en état des bois communaux** : en cours, avec cette semaine visite de l'entreprise pour remise en état.

- **Curage fossés rue de la Garenne et Clanay** : devis CTM reçus. Pascal Barreau doit faire un point sur l'intérêt communautaire en ce qui concerne la rue de la Garenne et la rue de la Liberté.

- **Création association « Les Gardiens du Clocher »** : restaurer, préserver et transmettre le patrimoine historique, culturel et cultuel de l'église.

Un rappel est fait du déroulé de la réunion du 22 novembre 2025. Sollicitations de subventions à prévoir auprès de la Fondation du Patrimoine, de la commune. Une lecture à l'église est prévue le 24 décembre.

- **Voeux du maire** : vendredi 23 janvier 2026 à 19h au foyer socio-culturel. Il est proposé de mettre à l'honneur, lors de cette cérémonie, quatre habitants qui durant l'année 2025 ont représentés la commune dans différents domaines.

Séance levée à: 20:49

En mairie, le 12/12/2025
Le Maire
Pascal MEREAU



Le Secrétaire de séance
Olivier COPETTO

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : 04 MAR. 2026
Mise en ligne sur le site de la commune et affiché en mairie le : 05 MAR. 2026

